PENSIONSKASSE ALCAN SCHWEIZ

Bellerivestrasse 28
Postfach
CH-8034 Zürich

Tel.: +41 (0)44 387 50 30
Fax: +41 (0)44 387 50 31

Zurich, le 20 novembre 2009

Concept d'assainissement dès 2010 pour la Caisse de pension

En septembre, nous vous avons déjà transmis une première information sur le concept d'assainissement 2010. L'intérêt servi sur le capital de prévoyance en 2010 a été fixé indépendamment du taux de couverture estimé au 30 septembre 2009. Etant donné que celui-ci était d'environ 93% à fin septembre, le capital de prévoyance sera rémunéré l'année prochaine à un taux effectif de 1%. Les mesures envisagées afin de remédier le plus rapidement possible au découvert comprendront ainsi les éléments suivants en 2010:

- Prélèvement de contributions d'assainissement de 2% du salaire assuré tant pour les membres de la Caisse âgés de plus de 25 ans que pour l'employeur (contributions d'assainissement paritaires).
- Rémunération des capitaux de couverture des assurés actifs de 1% au lieu des 3% prévus depuis longtemps.
- Blocage temporaire des versements anticipés EPL, dans la mesure où ils sont utilisés pour amortir les emprunts hypothécaires. Il est en revanche toujours possible d'obtenir un versement anticipé pour l'acquisition directe d'un logement en propriété pour son usage propre.
- La rémunération de la réserve de contributions de l'employeur sera également suspendue en 2010.

Vous recevrez au début de l'année 2010, en même temps que le nouveau certificat d'assurance, d'autres informations sur les modifications dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les répercussions individuelles des mesures d'assainissement seront également visibles sur votre nouveau certificat d'assurance. Vous recevrez en outre une liste des modifications du règlement au 1.1.2010.

Nous vous remercions de votre compréhension par rapport à ces mesures qui vont améliorer durablement la situation financière de notre Caisse. Nous vous adressons d'ores et déjà tous nos vœux pour les fêtes de fin d'année.

Pour le conseil de fondation

Georg Reif
Président

Christoph Ryter
Directeur